# Comment présenter les « types de phrase » dans une grammaire de référence du français d'après corpus ?

José DEULOFEU
*Université de Provence*

## Résumé

L'objet de cet article est de contribuer à établir des cadres pour un projet de grammaire du français à partir de données authentiques sur corpus électroniques. Il y est discuté de l'opportunité d'un chapitre consacré aux « types de phrase ». Cette notion, communément admise dans les grammaires de références est critiquée. Il est montrée qu'elle rassemble des faits disparates et hétérogènes. Cette inadéquation est liée à l'utilisation d'un modèle syntaxique à une seule composante. Il est proposé d'utiliser un cadre qui oppose macro et microsyntaxe de façon à répartir la matière entre types de constructions grammaticales et types de structures macrosyntaxiques.

## 1. Introduction

L'éditeur Longman (Biber, 1999) vient de sortir une grammaire de référence de l'anglais qui fait à juste titre l'admiration de beaucoup d'entre nous, linguistes descriptivistes du français. Il nous prend à rêver de disposer d'un pareil instrument pour le français.

Mais si nous voulons construire une grammaire de référence du français fondée sur l'examen de corpus authentiques d'après le modèle britannique, nous allons rencontrer un problème parmi d'autres : quelle terminologie adopter pour en permettre une consultation aisée par un public de spécialistes comme par un public de personnes cultivées ? Quelles que soient les difficultés de détail, il me semble facile d'arriver à un consensus

*Recherches sur le français parlé, 17,* 137-165.
©2002, *Université de Provence*

pour une terminologie grammaticale de base qui allie cohérence linguistique et efficacité pédagogique dans des domaines tels que le syntagme nominal, la complémentation verbale, sans doute l'ensemble des structures que l'on peut rassembler sous l'appellation de « constructions grammaticales ». Je voudrais montrer que ce résultat sera beaucoup plus difficile à obtenir dans la présentation de ce que l'on appelle dans les grammaires les « types de phrases ». Pourtant cette présentation tient une place capitale dans ces ouvrages qu'ils soient d'inspiration descriptive ou normative. C'est en effet dans ce chapitre que sont présentées les structures syntaxiques majeures de la langue, au-delà desquelles commence l'analyse du discours. On connaît d'autre part l'importance de l'organisation des constituants majeurs de la phrase pour caractériser typologiquement les langues (Greenberg, Comrie). Dans la perspective plus particulière d'établir une grammaire de référence du français, construite à partir de corpus authentiques, qui puisse être consultée parallèlement à des grammaires comparables d'autres langues européennes, c'est à ce niveau que semblent pouvoir être repérées les ressemblances et les différences les plus typiques entre les langues. Tous les enseignants français d'allemand et de latin ont eu à souligner en terme de position du verbe dans les grands types de phrase (principales et subordonnées) les différences typologiques importantes qui existent entre la langue source et les langues cibles. Parmi les langues romanes, les phrases « à inversion du sujet » obéissent à des contraintes beaucoup plus strictes en français que dans les autres langues. Le français apparaît, en compensation comme beaucoup plus riche en tournures prédicatives du type : *il y a un chien qui aboie* ; *il y un truc, c'est qu'il est parti.*

Les présentations pédagogiques s'appuient donc crucialement sur la notion de type de phrase. Cependant lorsqu'on regarde à la fois les faits que recouvre la notion dans chaque grammaire et la terminologie employée, on ne peut qu'être frappé par le fait que les divers types de phrases distingués par ces grammaires sont en décalage avec une présentation qui s'appuierait sur les résultats communément admis de la linguistique descriptive dans ce domaine. J'illustrerai ces difficultés en examinant le traitement de la notion dans deux grammaires largement utilisées dans l'enseignement supérieur français. J'essaierai donc d'expliquer pourquoi la notion de type de phrase est sans doute celle où les grammaires de référence ont le plus de difficulté à proposer une terminologie descriptivement acceptable. Je proposerai deux pistes d'explication.

La première est la conséquence d'une confusion d'objectifs, au moins dans le cas de la France : les grammaires de référence, y compris celles

destinées à l'enseignement supérieur, se donnent l'impossible tâche de concilier présentation pédagogique et vulgarisation linguistique. Le terme phrase recouvre en fait deux objets distincts. D'un côté, une notion « pratique », au sens de Berrendonner (1989) et Beguelin (2000) développé plus loin, à savoir la forme « standard » que les grammaires normatives recommandent de donner aux énoncés écrits : la phrase commence par une majuscule et finit par un point et se présente sous la forme Sujet-verbe-complément. Et d'un autre côté, l'unité maximale de l'analyse syntaxique, qui peut prendre des formes beaucoup plus variées que l'unité pratique. Cette confusion entre unités pratiques et unités descriptives aboutit à normaliser les formes d'énoncés que l'on prend en compte et à marginaliser tout ce qui n'est pas phrase verbale. Du point de vue de l'analyse, une autre conséquence est que la description se fera sans discussion à partir de la phrase « pratique », rebaptisée « phrase canonique ». Celle-ci sera analysée de façon détaillée et spécifique, alors que les autres formes d'énoncés ne seront pas décrites pour elles-mêmes, mais à travers le miroir déformant ou le lit de Procuste des catégories établies à partir du modèle canonique.

La deuxième explication demeure interne à l'analyse linguistique. La notion de type de phrase recouvre de ce point de vue deux ordres distincts d'unités descriptives. Elle désigne d'abord des sous-types de constructions grammaticales. Ainsi, ce que l'on appelle, par exemple, « phrase passive » est un sous-type de construction verbale, qui par ailleurs reste un énoncé de type SVO. Au contraire, la « phrase à détachement », et, une grande partie des « phrases sans verbe », ne constituent pas des sous types de constructions grammaticales, mais des sous types d'énoncés paratactiques « binaires », non ramenables au schéma SVO et dont on peut montrer que l'analyse relève d'un autre niveau que celui de la syntaxe des catégories grammaticales.

La conclusion serait qu'une terminologie visant à la cohérence descriptive devrait renoncer à la notion de « phrase » source de toutes les confusions. Cet abandon pose problème, car les locuteurs construisent leurs représentations naïves de la syntaxe autour de la notion de phrase issue de la pratique scolaire et j'ai montré ailleurs (Deulofeu, 1995) qu'il est difficile d'imposer une nouvelle terminologie, si on ne parvient pas en même temps à modifier les représentations que les usagers se font de l'objet. Je proposerai donc une voie pour modifier ces représentations.

## 2. Les « types de phrase » dans la Grammaire Méthodique de Riegel *et al.* (1994)

Prenons l'exemple d'une grammaire qui est en passe de devenir la grammaire de référence pour les premiers cycles d'enseignement supérieur en France : Riegel *et al.* (1994). Dans la plupart des domaines de la description syntaxique (complémentation verbale, structure du groupe nominal et adjectival...), elle présente un état de la question qui tient compte des dernières recherches et en tire des synthèses intéressantes, bons compromis entre vulgarisation scientifique et présentation à visée pédagogique. Voyons alors comment est organisé le chapitre 11 explicitement intitulé : « types de phrases ». Les grandes rubriques en sont :

- Les types énonciatifs : assertion, interrogation, exclamation, injonction
- Le type logique : la phrase négative
- Les types fondés sur le réarrangement communicatif : phrase passive, phrase impersonnelle, phrases à procédés d'emphase (dislocation, extraction)
- Les phrases « atypiques » : phrases nominales, phrases à présentatifs, incises et incidentes.

### 2.1. Une approche non descriptive

Le principe de classement des types de phrase surprend par son caractère onomasiologique, alors que partout ailleurs dans le chapitre de syntaxe on part des formes pour aller au sens. De plus la présence de la rubrique *ad hoc* des « phrases atypiques » laisse entendre que le classement n'est pas en parfaite adéquation avec les faits. Les sous-rubriques, quant à elles, montrent bien que les types de phrase dans cette grammaire mêlent sans discussion explicite :

- des types de constructions. Certains types de phrases sont caractérisés par leur structure grammaticale : type de catégorie assurant la relation prédicative (nom ou verbe), sous-types de constructions à prédicat verbal (présence d'un modifieur du groupe verbal : la négation, phénomènes de diathèse : phrase passive et impersonnelle).
- types d'énoncés. Les critères de classification ne s'appuient plus sur les catégories grammaticales, mais sur d'autres principes

d'organisation : les procédés d'emphase, les modalités marquées par la prosodie.

Faute d'expliciter la distinction, les rubriques manquent de cohérence descriptive. Ainsi, la grande division des types de phrase fondés sur le réarrangement communicatif rassemble des types de constructions et des types d'énoncés. Les phrases passives et impersonnelles sont en effet des sous-types de constructions à prédicat verbal, puisque leurs différences reposent sur des opérations internes au système de la construction verbale (diathèse) ou de réalisation particulière du sujet (impersonnel) : ($_{CV}$ *mon frère a été vu*). Au contraire, les procédés d'emphase supposent des opérations relevant du niveau de l'énoncé et extérieures à la construction verbale : c'est celle-ci dans son ensemble qui est mise en relation avec le terme mis en emphase (mon frère -($_{CV}$ *je le vois - il a été vu*). D'un autre côté, cette approche classe dans deux rubriques différentes des types d'énoncés identiques. La structure d'énoncé thème-propos est un arrangement communicatif que l'on retrouve aussi bien dans *mon frère je le vois*, considérée comme une phrase à réarrangement communicatif typique et *Paris, bof!* ou *la cathédrale, tout droit*, classés comme « phrases atypiques binaires ». Descriptivement, on constate que dans les deux cas, les séquences sont des énoncés du même type (thème-propos) et ne diffèrent qu'au niveau des constructions grammaticales (présence ou absence de constructeur verbal dans le propos).

Si les critères ne sont pas hiérarchisés, ils ne sont pas non plus explorés systématiquement. Ainsi, la typologie des constructions formant un énoncé ne prend en compte que les cas où la relation prédicative est assurée par un verbe conjugué. De sorte que les constructions à « nexus prédicatifs non verbaux » ne forment pas une sous-rubrique des types de phrases sujet-prédicat, mais sont dispersées dans des sous-rubriques de chapitres différents : *et André qui ne revient pas* apparaît dans le sous-type des « phrases exclamatives » (p. 406), *voilà l'homme qui est tout surpris, il y a un verre qui est cassé, il y a un verre (de) cassé*, dans celui des phrases « atypiques à présentatifs » (p. 456). L'unité et la spécificité des constructions avec relative prédicat est pourtant bien affirmée (p. 485). D'autres types à prédicats non verbaux ne semblent même pas mentionnés (*et encore un livre par terre, deux hommes renversés par une voiture...*).

Les divers points de vue sous lesquels on peut considérer une unité syntaxique majeure et qui constituent des dimensions indépendantes : forme de la prédication, limites des relations de rection, divisions informatives explicitement marquées, expression de la modalité de phrase ne sont pas systématiquement explorés.

## 2.2. Statut trop privilégié de la phrase canonique verbale

De fait, le décalage entre cette présentation et une description des énoncés tient à un parti pris majeur : les types de phrase considérés comme typiques sont ceux que l'on peut ramener au modèle de la phrase assertive verbale choisi comme « canonique » :

> « c'est par rapport à ce schéma de référence que seront décrites toutes les phrases observables. » (*op. cit.*, p. 109).

Le cas de phrases observables qui ne seraient pas ramenables moyennant règles syntaxiques au modèle de la phrase canonique est cependant prévu par les auteurs :

> « Si néanmoins il n'y a pas de relation formulable en termes syntaxiques entre le modèle canonique et une phrase effectivement reconnue comme telle, cette phrase demeurera inanalysable à partir de ce modèle. L'existence de telles phrases irréductibles peut amener à remettre en cause l'adéquation du modèle descriptif ou du moins son unicité » (*ibid.*).

De telles phrases, par exemple les constructions binaires comme : *la cathédrale, tout droit* ; *magnifique, ce livre ; Victor Hugo hélas!* sont effectivement signalées dans la grammaire, mais seulement dans le chapitre intitulé « phrases atypiques », où il est dit que :

> « cette construction binaire est très souvent irréductible, en tant que telle à la phrase canonique » (*op. cit.*, p.459).

Une description est d'ailleurs esquissée :

> « Ce type de construction binaire réalisé de manière parataxique l'association d'un argument et de son prédicat sur laquelle se greffe celle d'un thème et d'un propos » (*ibid.* p. 460).

Mais comme on le voit, cette description ne précise que les catégories interprétatives (prédicat-argument, thème-propos). Elle n'explicite pas la relation syntaxique qui se cache sous la formule « de manière paratactique », de sorte que l'on ne peut en tirer aucun principe d'analyse ni aucune extension terminologique qui permettrait de caractériser la structure syntaxique des énoncés binaires. On voit que les auteurs n'appliquent pas leurs propres principes, puisque contrairement à ce qui était affirmé, on ne propose pas de nouveaux moyens d'analyse pour décrire la réalité linguistique dans sa complexité, mais c'est cette réalité que l'on accommode au modèle : est atypique ce qui n'est pas naturellement décrit par le modèle choisi au départ.

Or, il est clair que si l'on étend le corpus des énoncés observés, le nombre des énoncés atypiques organisés « de manière paratactique » va

s'accroître considérablement (*cf.* Deulofeu, 1977). Ainsi, on ne signale pas comme construction binaire des énoncés à élément nominal antéposé, bien attestés à l'oral et impossibles à ramener à une dislocation de la phrase canonique :

ce métier on se déplace tous les jours
il y a des régions on appelle pas ça de la même manière
la coupe du monde c'est la France qui a gagné
on ne détaille pas non plus l'analyse d'énoncés tels que :
ce garçon je veux plus lui parler

où la relation de coréférence n'est en fait pas obligatoire et où le statut de complément régi par le verbe de *ce garçon* est en fait impossible à prouver, ce qui met en difficulté l'analyse par « détachement ». N'est pas non plus soulevée la question de l'analyse en « constructions binaires » d'énoncés en apparence canoniques :

à mon avis il n'est pas rentré
quant à lui je ne l'aime pas

mais où le constituant initial, au vu de ses propriétés syntaxiques et malgré la présence de la préposition, n'est pas régi par le verbe.

L'entreprise qui consiste à décrire l'ensemble des énoncés attestés à partir du modèle de la phrase canonique n'est donc pas aisée, pour ne pas dire impossible. Pour justifier leur position, les auteurs renvoient à des débats datant de la première étape de la grammaire générative transformationnelle. Or la référence à la « kernel sentence » est aujourd'hui abandonnée par les promoteurs de ce modèle eux-mêmes. Ainsi dans le modèle « minimaliste » dernier avatar de la GGT, les nexus prédicatifs non standard et certaines formes d'emphase sont données comme des types « basiques » et non comme des sous-types que l'on pourrait dériver de la « kernel sentence » (*cf.* Rebuschi, 1999) et les modèles de « small clauses ». De plus, la grammaire générative transformationnelle ne peut pas servir de référence unique pour une présentation syntaxique, même si la démarche transformationnelle a quelques avantages pédagogiques. Outre ses développements internes incompatibles avec une vision unifiée du modèle de phrase de base sujet-prédicat verbal tensé, la GGT est concurrencée par d'autres modèles syntaxiques, formels (HPHG, grammaire des constructions de Fillmore, diverses variantes de lexique grammaire) ou fonctionnels (divers avatars du fonctionnalisme de Lambrecht à Givon) dont un caractère commun est d'admettre que chaque langue peut avoir plusieurs types de phrases « de base » distincts et irréductibles. Une présentation pédagogique de haut niveau ne peut éluder

ces débats et ne saurait privilégier, sans discussion, un de ces modèles en particulier.

Le sérieux scientifique de l'ensemble de cette grammaire ne pouvant être mis en doute, les choix du chapitre 11 ont sans doute une source extérieure à la démarche linguistique. La marginalisation des énoncés « atypiques » et le privilège accordé à la phrase minimale sont sans doute liés à des considérations d'ordre sociolinguistique non explicitées.

## 2.3. Quand la pratique définit la théorie

Beaucoup des énoncés qui ne sont pas ramenables à la phrase canonique sont évidemment non normatifs et ne seraient jamais écrits, ce qui pourrait justifier leur marginalisation. Mais cette liberté prise à l'égard des données n'est pas compatible avec une attitude descriptive et revient a reconnaître implicitement que les objectifs descriptifs sont subordonnées à d'autres objectifs. Quels pourraient-ils être ? Cette grammaire n'a pas, en fait, explicité le problème fondamental de la différence de nature entre outils d'analyse « pratiques » et outils d'analyse descriptifs, au sens de Berrendonner (1989) repris dans Deulofeu (1995) :

> « la linguistique s'efforce d'être une science dont l'objet est le langage appréhendé à travers ses diverses manifestations écrites, orales, standard ou non standard. Les grammaires en revanche découlent d'une démarche praxéologique : elles se sont construites comme des rationalisations de l'activité visant à construire une version écrite, normalisée et fonctionnellement réduite (le langage réduit à sa fonction de représentation de la réalité) de telle ou telle langue [...] L'activité pratique des locuteurs, en particulier des professionnels de la langue : écrivains, grammairiens, livre des unités issues de catégorisations pratiques : mot, phrases. Ces deux systèmes d'unités sont loin de se recouvrir, comme l'ont montré un certain nombre de recherches récentes » *(op. cit.*, p.32).

Sur la base de cette distinction entre unités pratiques et unités descriptives, c'est en fait la notion même de phrase qui, pour certains linguistes, n'a pas de statut d'unité descriptive, mais seulement d'unité pratique (*cf.* Deulofeu, 1955, *loc. cit.*) :

> « La difficulté est bien relevée par Halliday (1986 :193) : « the clause complex will be the only grammatical unit which we shall recognize above the clause. Hence there will be no need to bring in the term « sentence » as a distinct grammatical category. We can use it simply to refer to the orthographic unit that is contained between two stops. » »

Ceci s'interprète aisément dans les termes de la distinction proposée : le « clause complex » est l'unité descriptive justifiée dans l'analyse du linguiste, la « sentence » est l'unité pratique établie empiriquement après des siècles d'efforts pour créer une langue anglaise écrite. Dans le corps de son ouvrage, l'auteur montre que, sur bien des points, l'unité descriptive et l'unité pratique en concurrence ne recouvrent pas en fait la même réalité. Berrendonner (1990) et Blanche-Benveniste (1990) ont proposé une réflexion élaborée sur le thème. Blanche-Benveniste aborde même, à travers les notions de « compétence grammaticale première » et « compétence grammaticale seconde », la question capitale de l'intériorisation du travail des grammairiens par les locuteurs. Ainsi, les locuteurs qui ont suivi un long entraînement scolaire ou professionnel en viennent à utiliser spontanément des tournures ou des constructions qui supposent au départ un enseignement explicite. Cet enseignement, qui se donne comme enseignement de « la » langue, est fondé sur deux principes implicites : standardisation et enrichissement. Des tournures spontanées sont bannies parce qu'elles ne paraissent pas conformes à l'objectif visé : créer une langue écrite efficace ; des tournures absentes de la « compétence première » des locuteurs sont introduites toujours avec le même souci pratique. L'enseignement de la grammaire dans nos pays n'a pas pour objectif de donner une connaissance de la langue, mais bien d'en assurer une pratique, essentiellement écrite, efficace.

Les « types de phrase » de notre grammaire pourraient donc en partie recouvrir non pas des unités descriptives, mais un ensemble de notions pratiques permettant de décrire non pas tous les énoncés possibles, mais bien ceux qui sont privilégiés par une approche pratique de la langue : ceux dont la maîtrise est « rentable » pour l'expression écrite normative. Si donc les notions de phrase et de types de phrase sont considérées comme des notions de grammaire « pratique » et non des concepts de linguistique descriptive, et si l'on fait l'hypothèse que la grammaire de Riegel a fait le choix d'une orientation pratique dans ce chapitre, on retrouve une cohérence dans la présentation. Ce chapitre affirme la primauté du modèle de la phrase comme unité « pratique » et les auteurs y rassemblent sous l'appellation « type de phrases » les énoncés qui peuvent poser des problèmes à une pédagogie de l'écrit :

- Structures s'écartant de la structure de la phrase simple assertive avec des problèmes de norme (interrogatives, impersonnel, passif). La situation est particulièrement claire pour les phrases interrogatives. Les phrases rassemblées ici ne présentent aucune cohérence formelle (elles mettent en jeu des « procédés » très divers : prosodie, marquage

morphologique (est-ce que), construction particulière (qu- phrases, inversion du sujet clitique). Le seul intérêt du regroupement est qu'il permet d'indiquer comment employer ces formes en fonction de la situation d'énonciation (style familier, standard, recherché) et de préciser des normes d'utilisation que des étrangers ou des francophones peu familiers avec la langue écrite peuvent ignorer (impossibilité d'emploi de l'inversion du clitique en interrogative indirecte).

- Énoncés qui du point de vue de la grammaire de l'écrit apparaissent comme des outils stylistiques à utiliser avec discernement et uniquement dans certains types de discours : procédés de mise en relief, énoncés à procédés d'emphase, phrases nominales, dont l'emploi est systématiquement donné comme marqué (titres, exclamations).
- Apprentissage des formes normatives et enseignement des valeurs stylistiques des formes sont deux objectifs importants pour les grammaires pédagogiques : ces deux principes semblent bien avoir aussi inspiré la rédaction du chapitre 11. On peut regretter que le choix n'ait pas été explicité.

Il faut sans doute voir ici l'effet d'une des contraintes particulières qui pèsent sur l'enseignement de la linguistique en France : il doit, par tradition, prioritairement préparer les étudiants à être des enseignants de langue française de l'enseignement secondaire avant même d'être un enseignement scientifique désintéressé. D'où la nécessité, pour ces grammaires de référence, d'être des outils de formation pédagogique autant que synthèses scientifiques. Malgré les efforts des auteurs, les débats théoriques sont donc toujours biaisés par des impératifs pédagogiques, ce qui est particulièrement le cas pour tout ce qui tourne autour de la notion de phrase, fondement de la pratique pédagogique normative de la langue écrite. Ces contraintes semblent peser spécifiquement sur les auteurs français, elles n'ont pas guidé les auteurs de grammaire de référence anglo-saxons, comme en témoigne, par exemple, l'absence de concessions de ce type dans la grammaire de Quirk *et al.* (1985).

## 3. Les « types de phrases » dans la Grammaire de la phrase française de Le Goffic (1993)

Considérons à présent la « grammaire de la phrase française » de Le Goffic, ouvrage également souvent recommandé dans les premiers cycles universitaires français et qui offre, sur bien des points, des analyses séduisantes et novatrices. Cette grammaire ne consacre pas de chapitre à la notion de type de phrase, mais elle y fait explicitement référence, en se donnant cet objectif dans l'introduction :

> « Tous les types de phrase, simple et complexe, verbale et non verbale sont analysés, avec de très nombreux exemples : non seulement Paul donne un livre à Marie, mais aussi Ce film, moi, j'ai adoré !. Ca me plairait de manger vietnamien, pour changer ! ou la douce chose que d'aimer ! Oral ou écrit, familier ou littéraire, le français est un ; les exemples illustrent surtout la langue des échanges quotidiens, mais aussi le langage littéraire (notamment Proust) ou la presse. » (*op. cit.*, p. 5).

Je vais cependant montrer que, malgré cet objectif descriptif affirmé et son souci de clarifier la nature des critères d'analyse utilisés, cette grammaire, dans son analyse des formes de la phrase, ne parvient pas non plus à faire coïncider totalement ses rubriques avec celles qu'une démarche descriptive supposerait. Cette difficulté me paraît là encore liée à une volonté de compromis entre une attitude cherchant à conserver une référence constante à l'unité « pratique » phrase et une attitude descriptive, qui admet l'existence en français d' énoncés impossibles à ramener au modèle « canonique » de la phrase.

### 3.1. Le problème du corpus de référence

Le premier parti pris concerne les données, le second, la méthode. Du point de vue des données, l'auteur, malgré les déclarations liminaires en vient à définir, parmi les énoncés possibles en français, un sous corpus à partir duquel il va établir les catégories d'analyse. Ce sous corpus est celui des énoncés qui se laissent ramener au modèle de « *l*a phrase typique, de référence (qui) est la phrase assertive (conclusive) à l'indicatif... *Marie chante...* » (*op. cit.*, p. 8). Pour exclure de ce noyau dur, d'autres énoncés qui ne suivent pas ce modèle, on invoque la distinction langue / parole :

> « cette définition idéalisée est d'autant plus nécessaire que, dans leur discours effectif, les locuteurs sont loin de s'exprimer toujours par une succession de séquences normées correspondant au moule canonique de la phrase : ils produisent non pas des phrases, mais des énoncés (souvent

> incomplets ou mal délimités). Mais la description de ces énoncés suppose référence au modèle de la phrase canonique » (*ibid*).

Ce parti pris de sélection des données est un premier indice que les plans des unités pratiques et des unités descriptives ne sont pas distingués clairement. Si « phrase canonique » peut relever du plan descriptif, « séquence normée », « énoncés incomplets » fait référence au plan des unités pratiques. Ces termes suggèrent que les énoncés dignes d'être décrits doivent observer certaines normes fonctionnelles. En gros et encore une fois, celles qui sont à la base de la constitution du style écrit standard. Cette grammaire va donc nous montrer essentiellement comment sont organisés les énoncés « sans fautes ». Elle accepte une tâche normative qu'elle pense pouvoir conjuguer sans dommage avec la tâche descriptive. De plus, l'utilisation du couple théorique langue/discours, pour opposer phrase canonique à énoncé « parfois incomplet » n'est pas sans problème.

Si l'opposition est comprise comme celle que l'on pourrait établir entre les structures disponibles dans la compétence des locuteurs et le mode de production de ces structures dans le discours effectif, tout linguiste est prêt à admettre qu'un énoncé tel que :

> la la cette élè- non étudiante là est a chanté une comme ça voilà quoi

ne soit pas pris comme modèle d'une structure en langue (on ne va pas poser des groupes nominaux à deux articles !) mais soit ramené pour sa structure syntaxique au modèle canonique DET N Verbe DET N.

Mais le danger est que l'on considère également comme énoncés « incomplètement ou mal réalisés », et donc à analyser par rapport à la phrase canonique, des énoncés qui constituent des types d'énoncés en langue, différents du type sujet prédicat verbal, mais qu'il faut considérer d'un point de vue descriptif comme parfaitement « complets » : *le lait qui bout, un homme à la mer, merveilleux ce livre, à demain !* Il serait abusif, d'un point de vue descriptif, de ne pas les analyser en tant que tels et de les ramener à des énoncés canoniques qui en sont des paraphrases approximatives : *il y a le lait qui bout, un homme est tombé à la mer, ce livre est merveilleux, je vous dis à demain* (?). C'est une difficulté que perçoit l'auteur puisqu'il consacre un chapitre distinct de sa grammaire à la phrase sans verbe (Chapitre 17).

## 3.2. L'impossible analyse des phrases non canoniques

### 3.2.1. Quelles relations syntaxiques au-delà de la rection grammaticale ?

Cependant le parti pris méthodologique prend ici le relais pour interdire une analyse cohérente de ces énoncés sans verbe. Ce parti pris méthodologique consiste en effet à établir les catégories d'analyse sur les seules phrases à prédicat verbal et à essayer d'en étendre le champ aux phrases sans verbe. D'un point de vue descriptif, il n'y a pas de raison qu'on y parvienne et c'est d'ailleurs à un tel constat qu'aboutit l'auteur en fin de chapitre 17 :

> « en l'absence de relation (et d'accord) sujet-verbe, il ne va pas de soi que l'on continue de parler de sujet ». « le GN en position détachée fait penser plutôt à un thème postposé qu'à un sujet au sens strict. » [...] On parlera donc de sujet avec prudence, sachant qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer le rôle de tous les éléments en présence dans une phrase sans verbe ». (*loc cit*, p. 510).

C'est seulement les hypothèses méthodologiques de l'auteur qui créent le problème. La contrainte d'établir les termes d'analyse à partir d'un seul modèle de phrase canonique, le refus de considérer que le type d'énoncé est une notion syntaxique de base et qu'il faut prévoir plusieurs types d'énoncés distincts et diversifier d'autant les outils d'analyse sont à l'origine de la difficulté, comme ils l'étaient de celles de Riegel. Les citations précédentes montrent bien que les principes d'organisation des énoncés avec verbes ne sont pas transposables à certains énoncés sans verbes, mais l'admettre serait mettre en cause l'axiome de la priorité donnée à l'analyse des phrases avec prédicat verbal et établir une rupture entre la « phrase » comme unité pratique et les unités descriptives permettant d'analyser les énoncés, rupture que Le Goffic, pas plus que Riegel, n'est prêt à envisager.

Le Goffic distingue un certain nombre de plans selon lesquels on peut analyser la phrase. Plan prédicatif (division Sujet-Prédicat), plan des fonctions syntaxiques (inventaire des « compléments »), plan sémantique, plan thématique (division en unités thème-rhème). Chaque plan comporte un certain nombre de termes d'analyse, mais la relation entre les unités des différents plans n'est posée que pour la phrase type où elles se recoupent et recouvrent le domaine sans « résidu » (*op. cit.*, schéma p. 10) :

| | **Le chat** | **mange** | **la souris** |
|---|---|---|---|
| Str. fondamentale : | Sujet | Prédicat | |
| Constituants : | GN | GV | GN |
| Fonctions : | Sujet | Verbe | Compl. Dir. (Objet) |
| Rôles thématiques : | Thème | Rhème | |
| Rôles sémantiques : | Agent | Action | Patient |
| Modalité de phrase : | Assertion | | |

Quand on prend des exemples d'énoncés plus complexes, la relation entre le plan des formes (prédication, fonctions) et celui des composantes interprétatives (rôles thématiques ou sémantiques) va poser problème. Au début de l'ouvrage, il semble que sur le plan des formes (plan des fonctions syntaxiques) on ne dispose que des termes suivants : sujet, prédicat, compléments essentiels du verbe complément accessoires.

Les termes tels que thème-rhème, qui interviennent au plan de la structure thématique, définissent le rôle discursif de constituants exerçant indépendamment une fonction syntaxique (sujet, compléments). La structure thématique serait donc simplement une structure interprétative, qui ne permettrait pas de définir des constituants syntaxiques :

La « structuration thématique » est donc bien distincte de la structuration logico-grammaticale ou fonctionnelle. Souvent difficile à appréhender, elle intéresse essentiellement certains aspects de l'interprétation, au plan sémantique, et surtout au niveau du texte (p. 15). Mais l'auteur ajoute :

> « A ce compte elle pourrait apparaître marginale pour la grammaire. Mais on n'oubliera pas que c'est la dynamique communicative qui... apparaît en particulier comme responsable de plusieurs types importants et systématiques) de structures syntaxiques non canoniques : énoncés disloqués (avec prolepse, phrases impersonnelles il y a un livre sur la table, phrases incomplètes (énoncé réduit à sa partie rhématique) » (*op. cit.*, p. 15).

Ceci veut dire en clair que pour les énoncés canoniques, il s'agit d'une structure interprétative, alors que pour les structures non-canoniques, qu'elles soient verbales ou non, le plan thématique « serait responsable des formes syntaxiques » de ces énoncés. Cette formulation quelque peu contournée revient en fait à admettre que les fonctions définies dans la phrase canonique ne permettent pas d'analyser syntaxiquement les énoncés non canoniques. Pour y parvenir il faudrait donc définir de nouvelles fonctions syntaxiques en dehors de la complémentation verbale. Cela est évident pour les phrases sans verbe, mais même pour les phrases verbales, il apparaît que la classe des compléments classés comme non-essentiels extra-prédicatifs (*à mon avis, franchement, enfin...*) n'a en fait pas de statut

syntaxique dans le modèle. Ces compléments sont définis de façon purement négative en terme fonction syntaxique ou grammaticale : ils ne sont en aucune manière régis par le verbe ni comme catégorie (non-essentiels), ni comme prédicat (extra prédicatifs) et rien n'est dit sur le type de relation qui les intègre à la phrase :

> « De plus certains éléments syntaxiquement accessoires (tels que des adverbes de phrase : enfin) peuvent faire partie de la phrase sans appartenir en propre ni au sujet ni au prédicat » (*op. cit.*, p.8).

On voit, en revanche, qu'ils pourraient être définis de façon positive en termes de relations du « plan thématique » (ce seraient des constituants thèmes d'une structure d'énoncé réduite à la division fonctionnelle thème-rhème dont le rhème serait la construction verbale).

Mais pour résoudre ainsi le problème de l'analyse syntaxique de l'ensemble de ces éléments, il faudrait que le « plan thématique » permette de définir des unités syntaxiques et ne soit plus une simple composante interprétative. Il faudrait faire la distinction, indispensable d'un point de vue descriptif, entre unités syntaxiques à part entière donnant un statut syntaxique à des constituants non construits par le verbe (éléments détachés, adverbes de phrase comme *enfin*, *etc.*) et notions interprétatives précisant la valeur informative de constituants syntaxiques indépendamment définis. C'est à ces notions qu'on se réfère lorsqu'on caractérise tantôt comme thème, tantôt comme rhème, selon le contexte discursif, le constituant syntaxique sujet de beaucoup de gens sont venus (*cf. op. cit.*, p.15). Pour échapper à la confusion, il faudrait d'abord cesser de désigner par le même terme de « thème » des objets linguistiques aussi différents. Les relations syntaxiques distinctes des fonctions complément ou sujet qui permettraient d'y parvenir sont d'ailleurs esquissées par l'auteur dans le chapitre 3 intitulé : « les relations : linéarité et structure ». On y définit une « syntaxe des positions » autonome par rapport à la syntaxe des fonctions. Mais cette syntaxe est ramenée à la notion confuse de dynamique communicative, démarquée des positions du Cercle de Prague. Les notions comme début ou fin de phrase (p. 57) ont un statut qui oscille entre celui de constituants d'une structure syntaxique distincte de la syntaxe des fonctions et celui simples procédés de hiérarchisation de l'information contenue dans les constituants majeurs de la phrase verbale. Cette grammaire, pas plus que celle de Riegel, ne distingue, à côté des constructions grammaticales, des types d'énoncés.

3.2.2. Absence de prise en compte de la diversité des « nexus » prédicatifs

Le même statut ambigu entre composante interprétative et principe de structuration de la forme des énoncés affecte la division dite logico-grammaticale entre sujet et prédicat. Ce sujet logico-grammatical recouvre tantôt le sujet grammatical (phrase verbale) tantôt la notion de thème (phrases non verbale). Le problème tient à ce que, là encore, le modèle de référence pour l'analyse est la phrase canonique verbale. En effet, poser une relation syntaxique de prédication, distincte à la fois de la relation verbe-complément et de la relation thème-rhème, est utile lorsqu'on admet qu'il existe des phrases dont le prédicat n'est pas un verbe et qui ne sont pas pour autant de simples structures binaires rhème-thème. Ainsi à côté d'énoncés comme *magnifique, ce livre,* où la prédication n'est pas assurée par une catégorie grammaticale, mais par l'organisation de type « paratactique », on trouve des énoncés organisés autour de « nexus » prédicatifs non verbaux, notions que certaines analyses utilisent depuis Jespersen (voir notamment l'utilisation que fait de cette notion Ericksson, 1993 dans sa présentation de « la phrase française ») : *un carreau de cassé, le lait qui bout, un homme à la mer.* Cette notion de nexus trouve d'ailleurs son correspondant en grammaire générative sous le nom de « small clause », structurées comme des prédications de phrases ordinaires, à l'absence près de marques temporelles. La prise en compte d'une telle notion permet de définir des types de phrases en fonction de la nature de leur prédicat. Elle suppose que l'on accepte une dissymétrie dans les fonctions : alors que l'on va distinguer complément de verbe et complément de nom, ces notions étant définies par rapport à des systèmes de valences propres à chaque catégorie grammaticale, on parlera de sujet par rapport à une structure de prédication avec plusieurs catégories « prédicatives » possibles : relatives, groupes prépositionnels, participes...

Si l'on confère un statut structurant et non interprétatif au plan d'analyse en prédication ou nexus, la distinction entre compléments accessoires intra et extra prédicatifs devient inutile. Les compléments accessoires intraprédicatifs, sont des compléments régis par le prédicat, qu'il soit verbal ou non, tandis que les extra-prédicatifs trouvent leur statut syntaxique dans des relations de type paratactique vues plus haut. Il est d'ailleurs suggéré dans la grammaire elle même que les non essentiels extra-prédicatifs constituent des énonciations autonomes et sont affectés de poids informatifs spécifiques.

Il apparaît donc qu'un modèle descriptif des types d'énoncés en français doive, d'une part, distinguer entre syntaxe de la rection grammaticale (complémentation et prédication) et syntaxe des

« regroupements paratactiques » élémentaires interprétés comme thème-rhème dont la nature proprement syntaxique est à clarifier ; et, d'autre part, en syntaxe grammaticale, admettre des types distincts de nexus prédicatifs. Ceci permettrait une analyse non *ad hoc* et plus raffinée des phrases sans verbes (avec ou sans nexus verbal, avec telle ou telle structure « paratactique ») et de traiter avec les mêmes concepts, les compléments non essentiels extra-prédicatifs des phrases verbales au statut grammatical difficile à cerner. Mais il est clair qu'une telle démarche aboutirait à souligner la différence entre phrase au sens pratique et type d'énoncé au sens descriptif, ce qui apparaît comme une conséquence indésirable pour une grammaire qui cherche à allier des objectifs pédagogiques et des objectifs scientifiques.

Ce double parcours nous aura permis de clarifier les rapports entre approche « pratique » et approche descriptive des types de phrase. Si nous voulons articuler les deux points de vue, nous avons vu qu'il fallait commencer par bien les distinguer. On pourrait réserver la notion de type de phrase à la constitution d'une typologie des énoncés retenus par une approche pratique de la langue et dont les praticiens de la langue écrite recommandent l'usage dans telle ou telle situation d'énonciation particulière. Cette notion a donc plutôt sa place dans des ouvrages de techniques d'expression que dans des grammaires de référence et il est clair que dans cette perspective, le modèle de la phrase canonique verbale assertive reste central et les principes de la typologie peuvent reposer sur les fonctions en discours des divers types de phrases. Si l'on veut au contraire proposer des outils pour décrire les pratiques réelles des locuteurs, à l'écrit comme à l'oral spontané, il faudrait parler en termes de types d'énoncés et de types de constructions et non de types de phrases pour bien distinguer les unités descriptives des unités pratiques.

Nous avons vu que cette entreprise suppose que l'on s'appuie sur une double série d'unités syntaxiques : les unités organisées par les principes de rection et les unités organisées par les principes « paratactiques » en œuvre dans les phrases nominales et verbales non canoniques. L'enjeu est de montrer que l'on peut encore parler d'organisation syntaxique pour ces derniers principes et pas seulement des effets d'un « plan thématique » au statut incertain. Or, il existe effectivement des modèles syntaxiques qui proposent cette double approche de la syntaxe des énoncés et qui ont développé en conséquence une double terminologie. Si nous voulons que nos grammaires de référence soient descriptivement adéquates, nous devons donc rapidement passer en revue les concepts analytiques

développés par ces approches et voir ce que l'on peut en retenir pour une terminologie de référence des types d'énoncés.

## 3.3. Quelles unités descriptives recouvre la notion de type syntaxique de phrase ?

Vers les années 90, les nécessités de la description du français, notamment des énoncés d'oral spontané, ont amené un certain nombre de chercheurs à concevoir l'analyse syntaxique selon un modèle modulaire, avec une composante de syntaxe rectionnelle et une composante faite d'unités d'analyse distinctes des unités morphosyntaxiques, explicitement nommée macrosyntaxe (Blanche-Benveniste, 1990 ; Berrendonner, 1991) ou simplement distinguée en référence au corpus (grammaire de l'oral, intégration discursive des constituants, par opposition à leur intégration grammaticale chez Morel, 1992, 1998). Les unités dans les approches « macrosyntaxiques » sont définies selon des principes de variation concomitante de signifiant et de signifié dégagés depuis longtemps par des chercheurs travaillant à étendre l'adéquation empirique du cadre structuraliste classique (Bally , Perrot). Il n'y a pas à proprement parler de filiation historique entre les approches macrosyntaxiques et les démarches pionnières. Leur développement est la simple conséquence d'une démarche commune reposant sur le respect de la tradition structuraliste et de l'application conséquente de cette démarche à des corpus « problématiques » (langues non indo-européennes pour Perrot, variétés d'oral spontané pour les autres).

En tout état de cause, ces approches macrosyntaxiques permettent pour l'instant de donner dans beaucoup de cas une solution conforme aux principes fondateurs de la linguistique aux problèmes de description qui défient les syntacticiens. Elles ont malheureusement créé chacune leur terminologie, ce qui brouille la perception que l'on peut avoir d'une syntaxe au-delà de la rection. Il n'est donc pas inutile de présenter cette composante telle qu'elle se dégage des travaux de Perrot, les premiers dans ce domaine, où le lien avec la démarche de la linguistique structurale est bien établi.

# 4. Syntaxe et macrosyntaxe

## 4.1. Différence entre perspective fonctionnelle et morphosyntaxe globale

Perrot a formulé à diverses reprises les principes à partir desquels on peut évaluer les approches qui prétendent adopter dans l'analyse une perspective « informative ». Je les reprends ici sous une formulation récente (Perrot, 1997). C'est en se fondant sur le respect de ces principes que l'on pourra distinguer celles qui renouvellent l'analyse syntaxique en dégageant une composante macrosyntaxique de celles qui se contentent, dans la ligne de ce que nous avons vu dans les deux grammaires examinées, d'enrichir d'une perspective d'organisation de l'information les composantes interprétatives de la description. Perrot introduit la nécessité d'une analyse « morphosyntaxique globale des langues » à partir de ce rappel des axiomes fondamentaux de la démarche linguistique (les soulignements sont de mon fait) :

> « Le noyau dur, dans une science, est précisément ce qui résulte des caractères les plus fondamentaux de l'objet à étudier. Dans le cas des langues, on est fondé à voir leur trait le plus fondamental dans la propriété qui était au centre de l'enseignement de Ferdinand de Saussure lorsqu'il faisait de la linguistique une partie de la sémiologie et caractérisait la langue comme un système de signes associant un signifiant et un signifié. Il résulte de là que *l'identification des unités de la langue doit être fondée sur les variations concomitantes du signifiant et du signifié*, à tous les niveaux, et qu'un système linguistique s'organise précisément dans sa spécificité, sur la base de cette concomitance de variations. Ce qui ne s'inscrit pas dans le champ ainsi défini intéresse certes le linguiste, mais se situe hors du noyau dur et en revanche tout ce qui s'inscrit dans ce champ appartient au noyau dur.
>
> Ce dernier point est essentiel, et c'est précisément au nom de ce principe que l'analyse des phrases de la langue doit intégrer l'ensemble des structures syntagmatiques qui reposent sur une variation concomitante du signifiant et du signifié : non pas seulement les structures syntaxiques au sens traditionnel, sur lesquelles repose l'organisation de l'énoncé à partir des constituants liés les uns aux autres par des fonctions syntaxiques, mais aussi les structures qui organisent l'information contenue dans les phrases en tant que porteuses de messages. Tel est le sens de l'analyse morphosyntaxique globale dont les principes sont repris ci-après et qui vise à montrer qu'un ordre de valeurs traditionnellement traité par la stylistique appartient en fait au noyau dur de la linguistique. » (*op. cit.*, p. 34).

La morphosyntaxe globale articule donc une composante dont les unités sont établies selon les principes d'analyse des faits de rection avec

une composante comportant les structures « qui organisent l'information contenue dans les phrases en tant que porteuses de messages ». Le fait que les unités de ces structures soient établies dans le respect du principe de « concomitance » permet d'opposer cette approche à celles qui interprètent l'héritage de Bally en termes purement conceptuels :

> « L'autre principe de portée générale dont le respect conditionne le contrôle des faits analysés résulte de la nécessité de distinguer les points de vue selon lesquels les données linguistiques sont abordées. Les considérations qui précèdent ont déjà montré le danger d'une confusion entre les références dont les signes sont porteurs et les fonctions qu'ils assument dans la hiérarchie syntagmatique. Le point de vue « sémantico-référentiel » est l'un des trois points de vue que distingue C. Hagège, en reprenant sous d'autres dénominatifs ce que l'école de Prague considérait comme trois niveaux de l'analyse. Les deux autres points de vue correspondent l'un à l'organisation morphosyntaxique, l'autre à l'organisation du message (point de vue énonciatif hiérarchique). [...] Le niveau grammatical (Prague) ou point de vue morphosyntaxique (Hagège) correspond à la structuration de l'énoncé, le niveau du message (utterance dans l'expression en anglais de la thèse de Danes) ou point de vue énonciatif hiérarchique (Hagège) correspond à la structuration informative. *Dans les deux cas, les unités hiérarchisées en cause sont à considérer à la fois dans leur expression morphologique et dans leur contenu référentiel : le troisième point de vue (sémantique ou sémantico-référentiel) n'est donc pas à considérer comme spécifique par rapport aux deux autres : il ne représente que la saisie d'une des deux faces - le signifié - que possèdent par nature les unités engagées dans la combinatoire syntagmatique des phrases, l'autre face correspondant à leur signifiant.* » (*op. cit.* pp. 53-54).

C'est à partir de cette position théorique que j'ai critiqué l'organisation des modèles sous-jacents aux présentations grammaticales examinées plus haut, qui étaient donc des modèles construits sur la base d'une morphosyntaxe à un seul niveau étendue par une composante interprétative. J'ai montré en détail les conséquences du non respect de ce principe sur la cohérence interne de leur présentation. Perrot dégage nettement l'autonomie des unités macrosyntaxiques (ici le support) par rapport au référent et leur statut de signe en établissant le parallèle avec les unités microsyntaxiques :

> « Dans les structures auxquelles appartiennent les unités significatives, se définissent les fonctions, de façon spécifique dans chaque langue ; ces fonctions, exprimées par des moyens morphologiques très divers, sont des valeurs abstraites qui dans la réalisation concrète des phrases se sémantisent pour la saisie de la réalité extralinguistique ; le principe vaut aussi bien pour le message que pour l'énoncé. Dans l'organisation syntaxique de l'énoncé, la fonction subjectale reçoit un contenu sémantique variable d'une langue à

l'autre : elle recouvre des modes de participation au procès très divers dans une langue comme le français où le système verbal comporte une voix passive opposée à la vois active ; la fonction sujet ne se laisse alors définir qu'à un haut niveau d'abstraction, exprimé par la notion de partenariat privilégié avec le verbe dans la relation de prédication, ce partenariat correspondant à un rôle d'agent ou de patient selon la voix du verbe et se manifestant - c'est en définitive le seul critère solide - par le phénomène d'accord.

De la même manière la fonction support, par exemple, peut être remplie par des constituants de nature très variée : un syntagme nominal ou une subordonnée en fonction de circonstant, un adverbe de phrase, etc. : Pierre, je l'ai déjà rencontré, » dans un mois, il sera libéré » ; « si je peux, j'irai aux états Unis » ; « naturellement, il n'est pas satisfait ». La fonction informative est la même à travers des sémantisations diverses qui, dans la structure de l'énoncé, peuvent correspondre à des réalités morphosyntaxiques très diverses » (*op. cit.* pp. 53-54).

« la fonction grammaticale de support se sémantise comme personnage impliqué dans l'information à poser ou comme circonstance locale, temporelle, etc., ou comme hypothèse, etc. [...] les mêmes observations vaudraient pour le report, dont la fonction comme constituant postrhématique correspond à une stratégie du locuteur et n'implique aucunement que, d'un point de vue objectif, l'élément placé en rappel soit négligeable. Souvent il ne l'est pas, notamment dans les interrogations : le domaine évoqué par le mot interrogatif (qui est rhématique), mot par nature purement catégoriel, est fréquemment précisé par un élément en rappel : ta mère, elle a quoi, comme machine ? » (*op. cit.*, 1994 : 18).

## 4.2. Les unités macrosyntaxiques

A partir de ce cadre général d'analyse, et surtout de ce principe clair d'établissement des unités, Perrot a proposé un ensemble de concepts analytiques pour organiser le deuxième niveau morphosyntaxique :

« ...les deux structurations, celle de l'énoncé et celle du message, ont en commun de comporter un élément nucléaire nécessaire et suffisant pour constituer l'unité énoncé ou l'unité message : le prédicat dans le cas de l'énoncé, le rhème dans le cas du message ; l'énoncé peut donc se réduire à un prédicat et le message au rhème. [...] la structure syntagmatique qui s'organise par contraste autour du noyau rhématique affecte bien le contenu informatif du message, ou plus exactement la stratégie à laquelle le locuteur a recours pour présenter ce contenu : le noyau, qui a pour fonction de poser l'information, peut être précédé d'un segment qui a pour fonction d'introduire un élément servant de support, en quelque sorte, à cette information, et peut être suivi d'un élément qui, l'information étant posée, y apporte un complément dont le contenu, d'une manière ou d'une autre assure

> mieux l'interprétation du message. Plutôt que les termes de thème et de rhème, rendus dangereux par l'usage qu'on en a déjà fait dans la tradition, on a proposé de parler de support et d'apport, et le troisième terme nécessaire est alors celui de report pour le constituant post-rhématique. La réalité linguistique de cette structuration du message est validée par la prise en compte du signifié et du signifiant conjointement ; le signifiant fait intervenir essentiellement la prosodie, qui souvent constitue à elle seule le signifiant, tandis que la rupture syntaxique que constitue l'éjection en français produit un marquage fort du contraste entre support et apport. » (*op. cit.*, pp. 40-41).

Pour la discussion approfondie des critères d'établissement de ces unités, je renvoie aux articles de référence (notamment 1994 : 20-24, 1997 : 11-15).

### 4.2.1. Relations syntagmatiques et relations paradigmatiques

Le projet de Perrot consiste donc bien à résoudre les problèmes de description syntaxique par une extension des concepts et des méthodes linguistiques structuralistes utilisés pour les unités significatives au domaine des unités « informatives ». Perrot attire aussi notre attention sur d'autres possibilités qu'offre le cadre structuraliste d'étendre les limites de la description. Il s'agit d'exploiter au mieux la notion de relation paradigmatique entre unités :

> « D'autre part, la structuration de l'information comporte, outre ce contraste entre constituants, le marquage particulier d'un constituant, marquage qui est interprété comme une mise en valeur de ce constituant, mais dont la fonction doit être définie d'une manière plus précise à l'aide de notions concernant la charge informative du message. Les termes souvent utilisés de focalisation ou d'emphase s'appliquent au contenu informationnel dont le rhème ou apport est porteur, lorsque le constituant qui véhicule ce contenu est posé comme objet d'une sélection qui exclut les autres termes appartenant au même paradigme. Le français standard réalise ce marquage en recourant à c'est ...qui/que [...] Ce type de marquage de l'apport, appelé ici emphase, constitue dans l'organisation de l'information un phénomène paradigmatique en face du phénomène syntagmatique qui établit le contraste entre l'apport le support et le report. » (*op. cit.*, 1997 : 41).

Ceci veut dire que certaines constructions micro ou macrosyntaxiques seront caractérisées par la mise en relation d'une unité avec les autres unités du paradigme syntaxique auquel elle appartient. Certains marqueurs sont donc la face signifiante de ces opérations sur l'axe paradigmatique. L'emphase ou la focalisation n'est pas seulement une opération sémantique, c'est une unité linguistique comportant un signifiant et un signifié. Le modèle de Perrot permet de décrire ces énoncés non canoniques comme des

types morphosyntaxiques fondamentaux et non comme des déformations d'une hypothétique structures canonique sous l'effet d'une composante interprétative.

Une source de malentendus pourrait subsister, qui porte sur les relations entre les termes énoncé, phrase et message. On a vu plus haut que Perrot a renoncé aux termes thème et rhème, en raison de leur ambiguïté. Il a cependant fait une concession, à mon avis malheureuse, à la tradition en retenant le terme de phrase, pour désigner la structure morphosyntaxique globale « maximale ». Comme je l'ai suggéré, il y a nécessairement confusion à la lecture entre la phrase de Perrot, entendu au sens descriptif et l'usage galvaudé de phrase par tout un tas d'approches qui confondent sous ce vocable unité pratique et unité descriptive. Pour continuer le travail de clarification terminologique je propose les distinctions suivantes. Le terme neutre désignant la réalisation des structures morphosyntaxiques globales devrait rester celui d'énoncé. Un énoncé est la résultante de deux structurations : celle de la morphosyntaxe de rection et celle du message. Je propose d'utiliser le couple neutre microsyntaxe - macrosyntaxe pour désigner respectivement ces deux structurations. On parlera donc de structure microsyntaxique de l'énoncé pour référer à son organisation par les relations de rection (détermination, actance, prédication) et de structure macrosyntaxique de l'énoncé pour désigner son organisation par les relations qui le constituent comme message. Macrosyntaxe et organisation en message seront donc largement synonymes. La différence étant celle du point de vue dont on saisit les unités linguistiques : signifiant, pour macrosyntaxe, signifié, pour message.

### 4.2.2. Éléments pour une typologie syntaxique descriptive des énoncés

Une telle typologie suppose donc que l'on se place des deux points de vue : celui de l'énoncé comme construction (relations microsyntaxiques) et celui de l'énoncé comme message (relations macrosyntaxiques). Il faut définir d'un côté les types de messages possibles et de l'autre les constructions « grammaticales majeures » qui peuvent entrer dans chaque type de message. Une typologie syntaxique des énoncés suppose que l'on fournisse la combinatoire de ces deux modules. Je ne propose ici que les principes d'une telle typologie. Certains classements sont encore objets de débats, mais si le principe d'une syntaxe à deux modules est adopté, on peut faire l'hypothèse que l'on aboutira à des classifications cohérentes des types d'énoncés.

a. Types macrosyntaxiques

Un message comporte nécessairement un noyau « apport », qui n'est pas obligatoirement une construction verbale :

hélas !
tant mieux
quel désastre
Marie Chante

mais il peut prendre des formes plus complexes dont les plus fréquentes sont support apport ou apport report. Des constituants incises peuvent figurer entre ces unités ou à l'intérieur d'elles. La façon la plus élémentaire de réaliser ces unités est d'utiliser des éléments non linguistiques : geste déictique pour symboliser le support + mimique appréciative comme apport. mais bien évidemment des constructions grammaticales les plus variées peuvent figurer en apport (caractères droits) et en support (italiques). Ces constructions peuvent être microsyntaxiquement indépendantes :

*ces souliers* hélas !
*ces souliers* un travail d'artiste
*ces souliers* j'écrase les pieds de tout le monde
*à mon avis* il est malade
*enfin* nous y sommes arrivés

ou reliées par une relation de rection :

*de ces souliers* je ne parlerai pas

b. Types microsyntaxiques (constructions grammaticales) :

- Types de nexus

Parmi les constructions qui peuvent former le noyau d'un message, on doit au moins distinguer les constructions prédicatives des constructions nominales. Signalons en passant que les seuls énoncés qui auraient un titre à être appelés « phrases nominales » sont les énoncés constitués d'une construction nominale noyau de message :

le beau livre
la prise de Constantinople par les Turcs

Pour s'en tenir ensuite aux constructions prédicatives, on rappelle qu'il faut distinguer plusieurs types de prédicats ou de nexus, chacun d'entre eux peut constituer le noyau d'un message :

Marie chante
Marie qui chante

les livres sous la table, la vaisselle éparpillée, l'armoire éventrée, on a tout eu quoi

Des extensions de cette notion de prédication peuvent rendre compte des structures suivantes qui forment noyau de message, mais où on a de bonnes raisons d'analyser le présentatif comme auxiliaire de prédication et non comme prédicat principal :

il y a Marie qui chante
il y en a à qui je pourrai jamais parler
(la corrida) c'est le matador qui joue avec le taureau

Les formes de prédication constituent donc une dimension essentielle d'une typologie syntaxique des constructions pouvant faire noyau d'énoncé Bien évidemment la prédication à prédicat verbal conjugué doit faire l'objet d'un développement détaillé : c'est là que les phénomènes d'actance et de diathèse sont à l'origine de sous-types d'énoncés importants qu'il faut caractériser. Outre les types de prédications d'autres constructions sont à prendre en compte.

- Types à opérations sur l'axe paradigmatique

Les énoncés à prédicat verbal tensé peuvent être enrichis de constructions particulières qui amènent à des réalisations de messages spécifiques. On peut citer notamment les constructions qui consistent à isoler à gauche de la construction verbale un élément régi par le verbe et à le marquer d'une opération paradigmatique particulière (diverses formes d'extractions et de pseudo-clivées) :

à qui tu parles
à Paul je parle
c'est à Paul que je parle

Toutes ces constructions peuvent constituer un message indépendant comme les prédications, mais comportent une opération paradigmatique particulière.

- Autres types de constructions

On a pu aussi proposer d'identifier une construction avec inversion du sujet clitique, qui a des réalisations contraintes comme élément de message (forme des noyaux à modalités contraintes, qui ne peuvent être des assertions constatives) :

est-il bête ? / ! /

Une construction « présentative » avec sujet postposé et adverbe locatif antéposé, qui impose une modalité affirmative :

au fond étaient assises quelques personnes
au fond n'étaient pas assises quelques personnes
au fond quelques personnes n'étaient pas assises

On vient de lister le minimum de constructions distinctes que l'on doit poser pour établir une typologie des énoncés. Il va sans dire que ce minimum devra être complété si l'on veut couvrir l'ensemble des formes d'énoncés attestées.

4.2.3. Articulation de cette typologie avec d'autres domaines de la description

Cette typologie fondée sur le signifiant peut être aisément articulée avec d'autres, qui prendraient notamment en compte les possibilités, pour tel ou type d'énoncé, de recevoir telle ou telle modalité d'énoncé représentant tel ou tel acte de langage. Certains pensent que ces deux typologies peuvent se recouper directement :

« we say that a sentence type exists when a certain communicative function is conventionally associated with a particular grammar structure » (Lambrecht et Michaelis, 1993 : 235).

Mais la relation est en fait indirecte (*cf.* Prince, 1998), ce qui justifie une double typologie, comme celle qui oppose fonctions syntaxiques et rôles sémantiques dans la complémentation verbale. Ainsi certains types syntaxiques sont libres de recevoir l'ensemble des modalités d'énoncé y compris la marque d'évaluation subjective que représente l'exclamation. C'est évidemment le cas des prédications verbales sans inversion de clitique, mais d'autres se combinent préférentiellement avec certaines modalités, comme par exemple les constructions à inversion du clitique sujet. Il faut cependant souligner que la liberté de combinatoire est souvent beaucoup plus grande qu'on ne croit. Ainsi les constructions généralement qualifiées d'interrogatives peuvent-elles recevoir d'autres modalités. La construction avec inversion du clitique sujet peut jouer le rôle d'un support non modalisé :

a-t-il soif on lui sert immédiatement à boire

ou même d'un apport assertif, à valeur exclamative :

est-il intelligent !

De même la construction « clivée » avec un pronom *qu-*, ne constitue pas nécessairement des noyaux de message à valeur d'interrogation partielle, elle peut en effet prendre une valeur assertive, notamment dans la construction dite « relative de liaison » :

à qui tu n'aimes pas parler ?
J'ai rencontré Pierre. A qui tu n'aimes pas parler, je crois.

Ces exemples montrent bien la nécessité de proposer une typologie des énoncés sur base syntaxique, puisque, aussi bien, aucune construction n'est associée de façon univoque avec une modalité de phrase.

## 5. Quelles présentations possibles des types de phrase dans les grammaires de référence ?

### 5.1. Une présentation sur bases descriptive est-elle possible ?

Au bout du compte, une typologie syntaxique à visée descriptive des énoncés possibles en français ne semble pas imposer un surcroît important de terminologie, par rapport à l'approche « pratique ». Trois ou quatre termes permettent de décrire la structure de l'énoncé comme message (apport, support, report, incise, dans le cadre de Perrot ou leurs équivalents dans les autres approches « macrosyntaxiques ») ; quelques autres viennent à bout des constructions grammaticales : prédication verbale et non verbale, éléments appartenant à la valence verbale, éléments régis par le prédicat, constructions clivées, constructions à inversion du clitique sujet....Dans ce domaine, seule la prise en compte des nexus à prédicats non verbaux et le rejet de certains compléments circonstanciels traditionnels hors de la rection verbale entraîne un changement dans les habitudes scolaires d'analyse. Le gain de ces aménagements est évidemment que l'on est libéré de notions *ad hoc* devenues inutiles : phrases non verbales, détachements, emphase, phrases atypiques, compléments extra-prédicatifs et bien d'autres (*cf.* Deulofeu, 1995 : 28-32). Rien ne semblerait donc s'opposer à l'adoption d'une terminologie de ce type.

L'obstacle le plus difficile à surmonter est en fait de l'ordre des représentations que l'on se fait de la langue. Il tient à la difficulté qu'a le public lettré que constitue la communauté universitaire à repenser la syntaxe en dehors du modèle de la phrase scolaire. Des années d'apprentissage nous ont fait intérioriser le modèle et le métalangage qui va avec. Des habitudes aussi ancrées ne sont pas faciles à modifier.

## 5.2. Une stratégie pour une adaptation « pratique » réaliste du modèle descriptif

Si l'on veut créer chez le public cultivé des dispositions pour une attitude descriptive objective, il peut paraître indispensable d'abandonner la notion de type de phrase pour celles de type de messages et de types de constructions. C'est seulement alors qu'il pourra appréhender le français écrit et oral comme un tout cohérent. La condition nécessaire pour y parvenir est de lui faire remettre en cause sa représentation de la langue française fondée sur le primat de la phrase simple écrite. Une stratégie possible pour y parvenir semble être de confronter les futurs utilisateurs de grammaires, le plus tôt possible, aux réalités de la langue spontanée telle qu'elle apparaît à l'observation. C'est donc pendant le cours de sa formation supérieure que ce public doit être confronté à la complexité et à la spécificité de la langue spontanée, que le modèle scolaire antérieur occulte, et cela sans doute à juste titre. Dans notre expérience au Département de Linguistique Française à Aix, nous avons constaté que les étudiants se sentent démunis au moment d'analyser du français parlé authentique avec les outils de la grammaire pour la phrase française écrite. On peut profiter de ce léger désarroi pour suggérer des outils nouveaux. Ainsi, l'enregistrement et la transcription de français oral spontané jouent ce rôle de révélateur et fournissent l'occasion d'une remise en cause des représentations « scolaires de la langue ». Pour ce qui est des notions permettant d'analyser les types d'énoncés difficiles, nous avons facilité le passage d'une syntaxe à l'autre par une étape de transition qui utilisait deux termes par le biais desquels le lien s'établissait entre micro et macrosyntaxe : la notion d'élément associé à une construction noyau d'énoncé, qui met de l'ordre dans les « circonstants » et les « dislocations ». Et la notion de dispositif d'une construction pour couvrir le domaine des nexus non canoniques et des clivées. Il serait intéressant de tester les possibilités pour ce métalangage de transition d'être utilisé à plus grande échelle. Des années d'aller et retours entre pratique et théorie des énoncés d'une langue semblent nécessaires pour réaliser une rupture qui ne peut être que salutaire aux pédagogues comme aux enseignants de linguistique.

## Références

Bally, C. (1944). *Linguistique générale et Linguistique française*. Berne : A. Verlag.

Berrendonner, A., Reichler-Beguelin, M.-J. (1989). Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique, *Langue Française, 81*, 99-125.

Berrendonner, A. (1991). Pour une macro-syntaxe. In D. Willems (éd.), *Données orales et théories linguistiques* (pp.25-31). Paris –Louvain : Duculot.

Blanche-Benveniste, C., Bilger, M., Rouget, C., & Van den Eynde, K. (1990). *Le français parlé. Études grammaticales*, Paris : Éditions du CNRS.

Blanche-Benveniste, C. (1990). Grammaire première et grammaire seconde : l'exemple de en, *Recherches sur le français parlé, 10*, 52-73.

Blanche-Benveniste, C. (1997). *Approches de la langue parlée en français*. Paris-Gap : Ophrys.

Danon-Boileau, L., Morel, M.-A. (1995). L'oral : invariance et variations, *Intellectica, 1*.

Deulofeu, J. (1977). Les constructions binaires en syntaxe, *Recherches sur le français parlé, 1*.

Deulofeu, J (1995). Le dilemme de la modernisation des terminologies linguistiques, *Travaux de Linguistique, 31*.

Deulofeu, J. (1999). Questions de méthode dans l'étude du morphème que en français contemporain, *Recherches sur le français parlé, 15*, 163-198.

Fillmore, C.-J., Kay, P. (1992). *Construction grammar. A course book*. Berkeley : University of California.

Firbas (1966). On defining the theme in fonctional sentence analysis, *Travaux Linguistiques du Cercle de Prague, 2*, 239-256.

Givon, T. (1984). *Syntax : a functional typological introduction*. Amsterdam : J. Benjamins.

Hagege, C. (1982). *La structure des langues*. Paris : Presses Universitaires de France.

Halliday, M. (1985). *An introduction to functional grammar*. London : Arnold Edition.

Lambrecht, K. (1994). *Information structure and sentence form*. Cambridge : Cambridge University Press.

Le Goffic, P. (1993) *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.

Michaelis, L., Lambrecht, K. (1996). Toward a construction based theory of language function : the case of nominal extraposition, *Language, 72/2*, 215-247.

Morel, M.-A., Danon-Boileau, L. (1998). *Grammaire de l'intonation*. Paris-Gap : Ophrys.

Morel, M.-A. (1992). Intonation et thématisation, *L'information Grammaticale, 54*, 26-34.

Perrot, J.(1967). Observations sur la structure de l'énoncé en hongrois, *B.S.L., 62/1*, 122-133.

Perrot, J. (1994). Éléments pour une typologie des structures informatives, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, n.s.t. II : La phrase : énonciation et information, 13*

Perrot, J. (1997). Visée communicative. In J. Feuillet (ed.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin : EUROTYP.

Prince, H. (1998). On the limits of syntax, with reference to left dislocation and topicalisation. In P. Culicover & L. Mcnally (eds.), *The limits of syntax., Syntax and Semantics 29*. New-York : Academic Press.